ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jeunesse et sports : fonctionnement

Question écrite n° 44897

Texte de la question

M. Regis Fauchoit attire l'attention de M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports sur la suppression de 150 emplois de son ministere qui le place au premier rang de tous les ministeres ayant reduit leurs effectifs avec 2,2 % de postes en moins. Comme le ministere a contribue par le passe a « l'effort de reduction du train de vie de l'Etat » dans des proportions telles qu'il a perdu 1 000 emplois en dix ans, cette nouvelle suppression de 150 emplois porte un coup severe a ses missions. En effet, ces choix sont en contradiction avec les discours sur la necessite d'une gestion interministerielle d'une politique en faveur de la jeunesse, avec la volonte de s'appuyer sur le monde associatif pour creer un lien social et reduire la fracture sociale causee par la crise economique et avec la reconnaissance de l'importance de la pratique sportive dans la vie des citoyens jeunes et moins jeunes comme facteur d'integration et de bien-etre. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les raisons de cette suppression d'effectifs et comment il entend compenser cette diminution au sein de ses services.

Texte de la réponse

Le ministere de la jeunesse et des sports participera en 1997 a la reduction des depenses publiques par la suppression de 150 emplois inscrits a son budget. Cet effort est compense par une augmentation de plus de 7 % des moyens de fonctionnement des services dont l'efficacite sur le terrain sera ainsi accrue. En outre, les credits d'intervention (titre IV et comptes speciaux du Tresor) connaitront une hausse de 25,5 millions de francs, ce qui permettra de mettre en oeuvre dans de bonnes conditions les actions prioritaires en faveur de la jeunesse et du soutien a la pratique sportive.

Données clés

Auteur : M. Fauchoit Régis
Circonscription : - RL
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44897
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5871
Réponse publiée le : 23 décembre 1996, page 6767